

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2024

Présents : André. BOIS, Philippe MENARD-BOCQUET, Murielle GARCIA, Marion VANBERVLIET, Mireille GOUMAS, Maryan RIBICIC, Sylvie PAQUET, Emmanuel CABRIT

Excusés : Alain SABY

Pouvoirs : 1

Date de la convocation : 04/09/2024

Début de séance : 19h30

Secrétaire de séance : Marion VANBERVLIET

1) Aménagement de la zone des Gabriaux - Choix du Maître d'œuvre pour la viabilisation du tènement

Délibération 2024-09-12/01

- En préambule, le maire rappelle l'avis favorable de la Préfecture de Région sur la demande faite par l'EPFL pour la démolition du bâtiment agricole du hameau des Gabriaux et l'octroi d'une subvention de 152 000 euros. L'EPFL va faire réaliser les diagnostics préalables à la démolition et lancer une consultation pour les travaux de déconstruction.
- Rappel est fait de la consultation lancée le 28 juin 2024 pour rechercher un bureau d'étude pour la division parcellaire, la viabilisation des parcelles créées ainsi que celle du bâtiment économique.

3 sociétés ont été consultées. 2 ont répondu :

- Tableau de résultat des offres :

	Note technique	Note tarifs	Note globale
ISAGEO	8.5	9.83	18.30
EUREKA EXPERT	9	10	19
SCP GEODE	Non répondu		

Après délibération le conseil valide la proposition de EUREKA EXPERT et autorise le maire à signer les pièces nécessaires à la réalisation de ce marché pour un montant de 44 800€ H.T.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

2) Demande de subvention pour la rénovation de 6 appartements communaux

Délibération 2024-09-12/02

La commune a conventionné avec le SDES pour être accompagné dans la réalisation de travaux afin de limiter les consommations énergétiques des bâtiments publics et communaux.

Cet accompagnement s'est traduit par :

- La réalisation d'une étude thermique préalable, par un BE agréé et choisi par le SDES, qui a listé les travaux à réaliser pour diminuer les consommations électriques.
- Un travail commun, entre le SDES et la commune pour arrêter les travaux à réaliser.
- Une convention passée avec Mme Julien, architecte pour accompagner la commune dans la réalisation des travaux et établir le cahier des charges pour lancer un marché de consultation
- Le lancement de la consultation au 28/08/2024

Les participations financières du SDES à destination de la rénovation énergétique des bâtiments communaux, sont financées depuis le 1^{er} janvier 2022, par les nouvelles recettes issues du prélèvement de la TCCFE au coefficient maximum de 8,5 grâce à la part conservée par le SDES.

Seules les communes adhérentes du SDES et ayant intégré par délibération concordante le dispositif de répartition des recettes issues de la TCCFE ; à savoir l'équivalent du coefficient 5 conservé par la commune et celui de 3,5 conservé par le SDES peuvent bénéficier de ces participations financières.

C'est dans ce contexte que la commune de Dullin souhaite réaliser les travaux de rénovation énergétique de 6 logements communaux.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré :

- ▶ S'engage à réaliser les travaux de rénovation énergétique de 6 logements communaux susvisés, dont le montant prévisionnel s'élève à 255 000€ HT ;
- ▶ Atteste avoir pris connaissance des modalités et des conditions d'attribution de la participation financière en matière de rénovation énergétique des bâtiments, proposée par le SDES ;
- ▶ Sollicite l'aide financière du SDES ;
- ▶ S'engage à ne pas commencer les travaux avant la réception de l'accusé de réception de sa demande auprès du SDES ;
- ▶ S'engage à réaliser les travaux dans un délai de trois ans à compter de la date de notification de l'attribution de la participation du SDES ;
- ▶ S'engage à rétrocéder au SDES les CEE associés aux travaux de l'opération précitée et à signer la convention de valorisation des CEE et ses éventuels avenants.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Parallèlement, le conseil municipal autorise le Maire a demandé une subvention à l'Etat au nom de la DETR.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

3) Proposition de la commune d'Attignat-Oncin de racheter la part de l'école Intercommunale du Gué des Planches.

Délibération 2024-09-12/03

L'école du Gué des Planches, a été construite il y a près d'un siècle, par un syndicat comprenant 5 communes dont Dullin.

Ce bâtiment a perdu sa vocation d'école inter-communale depuis 3 ans et le CM d'Attignat-Oncin, où est sise cette école propose aux 4 autres communes de racheter leur part.

La commune de Dullin était engagée pour 9.45% et l'estimation proposé par Attignat-Oncin est de 100 000€

Soit une valeur de 9 450 € pour Dullin.

Après délibération le conseil municipal valide la proposition.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

4) Urbanisme – Déclaration d'intention d'allié (DIA)

Délibération 2024-09-12/04

Le maire présente une DIA concernant la parcelle B 2059, située route de Vergenucle, d'une surface de 13m², à l'entrée d'un chemin privé. Cette parcelle ne représente aucun enjeu pour la commune.

Au vu des éléments présentés, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption sur la parcelle B 2059.

5) Demande de particulier pour achat de parcelles communales

La commune a reçu un courrier de M et Mme Montfalcon exprimant leur souhait d'acheter des parcelles communales.

Il s'agit de 2 parcelles bolsées et une parcelle de pré sur laquelle un bail agricole est en cours.

Après délibération le conseil décide de reporter la décision.

6) Délibération rectifiant la délibération 2024-05-16/03 – Prévoyance - Mandatement du CDG73 *Délibération 2024-09-12/06*

Pour rappel, le conseil municipal a mandaté le Centre de gestion pour mener une procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque « Prévoyance ».

Il y a lieu de préciser que la passation d'une nouvelle convention de participation interviendra soit au 1^{er} janvier 2025, soit au 1^{er} janvier 2027.

Le Conseil municipal approuve la rectification apportée à la délibération 2024-05-16/03

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

7) Divers :

- **Réforme du statut de secrétaire de mairie**
- **Demande aliénation chemin rural**

La commune a reçu une demande de Mme Leroy qui souhaite une rétrocession d'une partie d'un chemin rural. Le conseil municipal ne souhaite pas donner suite à cette demande.

- **Inauguration travaux gîtes et voirie le 26 octobre**

Suite à l'annulation de l'inauguration des travaux prévue initialement le 29 juin, et après consultation des structures qui ont financé une partie des travaux, l'inauguration aura lieu le samedi 26 octobre fin de matinée.

- **Courrier association roue-llbre**

Suite à une rencontre avec Thomas Lefranc, l'association étudie une possibilité d'installer leur atelier d'auto-réparation de vélo au Gué des Planches.

- **Vente auberge communale.**
- **Aménagement local vers la cure**

Repas des aînés à l'auberge le samedi 19 octobre.

Fin de séance : 21h10

Prochain conseil jeudi 10 octobre

